

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉ PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de **Règlement numéro 516** modifiant le *Règlement de zonage numéro 309* de la Municipalité d'Yamachiche

Lors de la séance tenue le 6 juin 2022, le Conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de Règlement numéro 516 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage à propos de l'affichage*.

Ce projet de règlement aura pour effet d'ajuster les normes relatives aux enseignes afin de clarifier leur interprétation et de réduire à 1 mètre le dégagement au sol requis pour les enseignes sur poteau.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 septembre 2022, à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 366, rue Sainte-Anne, à Yamachiche.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Yamachiche, le 18 août 2022

Marie-France Boisvert

Directrice générale et greffière-trésorière